

Gaillac, le 09 novembre 2015

Christian Pince, du collectif Testet a adressé une lettre aux auteurs du texte "Responsabilité et justice " à Sivens. Il leur reproche "de colporter publiquement des accusations sans fondements," selon lesquelles le collectif Testet négocie un projet de territoire sous l'égide de Ségolène Royal," Et Christian Pince d'ajouter que tout ceci est "un mensonge éhonté qui se base sur de simples suspicions." C'est en réponse à ses dénégations, que nous lui adressons le texte suivant, destiné à préciser le sens de notre démarche, qui encore une fois n'est pas une attaque personnelle, mais un point de vue sur une erreur de stratégie, et les moyens de la rectifier.

Christian,

1. Nous n'accusons pas le collectif Testet de vouloir abandonner la procédure pour l'annulation des arrêtés. Mais il est vrai que nous avons de fortes suspicions sur sa volonté de faire tout ce qu'il faut pour gagner la bagarre juridique pour l'annulation. Notre suspicion n'est pas née, comme tu dis dans la tête de Bernard Viguié, mais elle a commencé lorsque Ben Lefetey pour le collectif Testet, et la FNE ont demandé l'abrogation des arrêtés. Cette demande, si elle avait été acceptée, n'aurait peut-être pas éteint l'action contre les arrêtés mais elle aurait été interprétée par le juge comme le signe d'une volonté de règlement à l'amiable des parties entre elles, ce qui est contradictoire avec les actions en annulation, et les rend sans fondements.

2. Nous pensons que la négociation avec les responsables du désastre autour d'un projet de territoire - lequel reste très flou (voir le dernier article de la Dépêche à ce sujet *- n'est pas franchement l'indice d'une volonté farouche de lutter pour que ces responsabilités soient établies au grand jour. Cette participation est plutôt propice à créer un contexte pacifié de coopération, qui nous paraît prématurée tant que justice n'aura pas été rendue. Or, ce dernier point est notre objectif politique premier, alors qu'il semble relativement secondaire pour le collectif Testet.

3. Nous pensons enfin qu'il serait nécessaire d'étoffer les demandes initiales en annulation afin de permettre au juge qui examinera l'affaire de trancher dans le sens d'une annulation des arrêtés en question.

4. Cela dit nous nous faisons a priori confiance à ta parole et à ton engagement pour que le Collectif Testet aille jusqu'au bout de la procédure juridique en faisant tout ce qui est possible pour la gagner.

Ce dont nous nous réjouissons avec vous.

Christiane Savary, Bernard Donnadiou, Jean-Claude Egidio

* Dépêche du midi du 7 octobre : Sivens, le protocole transactionnel n'est pas encore signé